Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aménagement de 20 mètres carrer de combles

Par FrancescaG

Bonjour.
Je vous explique ma situation j'ai investi dans un appartement neuf qui n'est pas encore livré les promoteurs m'ont proposé de rajouter une mezzanine de 20 m² pour 15 000 ? supplémentaires. Dans mon contrat il y a marqué comme quoi mon appartement a été vendu au prix de 140 000 ? d'une superficie de 41 m² avec comble. Ils mon également stipulé Qu'il n'avait pas le droit de créer cette mezzanine par rapport aux réglementations du 9 mai que c'était un arrangement entre nous Et que cette mezzanine ne figurera nulle part que si on me demander je lai construit après la remise des clés de mon appartement.
J'ai lu sur Internet si j'ai bien compris qu'il me faut un permis de construire. - Mon autre question est au niveau de l'assurance puis-je déclarer ma mezzanine?
- À la vente de mon bien puis-je déclarer les 60 m² où je suis dans l'obligation de le vendre à un 40 m²?
- Vais-je avoir des problèmes?
- Dois-je déclarer aux impôts et à ma taxe foncière la mezzanine?